



# Les mille sources de la Colère



DECEMBRE 2014

## Une réforme de l'Etat sans les organisations syndicales ?

Thierry Mandon lance cette semaine 23 débats dits « participatifs » dans 14 territoires constitués de départements ou de régions. Ces débats ont pour objet d'évaluer la pertinence de différentes missions de l'Etat. Les conclusions de ces débats seront prises en compte dans l'élaboration, dès février 2015, d'une feuille de route gouvernementale dédiée à la modernisation de l'Etat à 3 ans.

Le Secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification n'écarte pas la nécessité de créer de nouvelles missions publiques...Il ne cesse d'affirmer une volonté gouvernementale de renforcer la présence de l'Etat au niveau départemental...Nous en prenons acte.

Toutefois, dans un contexte marqué par le joug de l'austérité, Thierry Mandon insiste sur la nécessité de procéder à des abandons, des transferts, des nouvelles modalités d'exercice des missions. Cette nouvelle séquence de la réforme de l'Etat est initiée de manière corrélée avec celle qui frappe les collectivités territoriales : diminution du nombre des régions, création des métropoles, nouvelle montée en puissance de l'intercommunalité, abandon de la clause de compétence générale...

Après la révision générale des politiques publiques comprenant la réforme de l'administration territoriale de l'Etat initiée sous le précédent quinquennat, les politiques patronales et gouvernementales à l'œuvre ont pour objectif d'opérer une profonde transformation de l'action et l'intervention publique. Il s'agit de mettre les politiques publiques, les services publics, les finances publiques, au service d'une exigence toujours plus démesurée de rentabilité du capital et de mieux servir les intérêts des actionnaires et des marchés financiers. Pire encore, de telles évolutions sont initiées de manière autoritaire et au mépris de la démocratie, dans ses dimensions politiques et sociales. Force est de constater que la représentation et l'intervention syndicales sont écartées des débats dits « participatifs » malgré les demandes réitérées de la CGT.

Et pourtant, même si beaucoup reste à faire, par leurs votes lors des élections professionnelles du 4 décembre dernier, les personnels ont exprimé leur attachement à la démocratie sociale et aux organisations syndicales. Plus particulièrement encore, ils ont décidé de faire de la CGT la première force syndicale dans la Fonction publique pour la défense, la reconquête et le développement des services publics.

Nous saurons convaincre Thierry Mandon d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

## Elections locales : la CGT progresse !

Les opérations électorales se sont terminées le vendredi 5 décembre avec le dépouillement des votes. La CGT progresse par rapport au dernier scrutin de 2011 tant en CTL (+2,75%) qu'en CAPL (+3,24%). Nous sommes la seule organisation syndicale qui voit croître son nombre d'élu en CT (+1) et en CAPL (+1). Cette progression nous permet de siéger dans toutes les instances représentatives du département.

La CGT conforte sa place de 2ème organisation syndicale en Corrèze. Ce résultat augmente l'audience de la CGT et la positionne définitivement comme une organisation syndicale qui compte dans le dialogue social local.

À tous nos électeurs, nous adressons un grand merci : ces résultats nous appartiennent collectivement. Dans une période où la CGT a été attaquée de toute part, cette progression valide le travail accompli dans notre département ces 3 dernières années et doit nous donner la volonté de continuer sur cette voie durant le mandat à venir.

Les élus CGT seront fidèles à leur engagement de transparence, à leur combat pour la défense des garanties collectives pour les agents et pour l'équité de traitement de chacun. Ils vous rendront compte régulièrement de leur action.

## Vos futurs représentants CGT :

N'hésitez pas à les contacter pour toutes vos questions relatives à vos droits et aux règles de gestion (mutations, affectations, promotions) ainsi que pour toutes les questions relatives à vos conditions de travail.

La nouvelle composition du CHS-CT (hygiène et sécurité) et du CDAS (action sociale) vous sera communiquée prochainement.

Comité Technique Local	Evelyne CONTINSOUX (Ussel) Sophie MAGE (Brive) Françoise MASNIAUD (Brive) Fabienne SAULLE (Tulle)
CAPL 1 Inspecteurs	Dominique YVELIN (Tulle) Philippe PHAM (Tulle)
CAPL 2 Contrôleurs	Sophie MAGE (Brive) Agnès LACOMBE (Brive)
CAPL 3 Agents	Xavier JONCOUR (Ussel) Françoise MASNIAUD (Brive) Monique RIOUX (Egletons) Fabienne SAULLE (Tulle)

## Suppressions d'emplois : de nouvelles règles

Comme nous l'annonçons le mois dernier, les chiffres locaux sont désormais connus. Pour mémoire nous subissons donc la perte de 10 emplois répartis comme suit : 1 AFIPA, 2A, 2B et 5C. Le comité technique qui décidera de la localisation de ces suppressions est d'ores et déjà reporté en janvier 2015. La CGT Finances Publiques ne participera pas à cet exercice funeste. Nous considérons que nous n'avons pas à prendre part à une « discussion » dont la seule issue sera forcément un mauvais choix.

Par contre, les règles appliquées lors de ces suppressions ont encore évolué cette année : en cas de suppression d'emploi, l'agent concerné n'a pas à souscrire de demande de mutation au plan national. Il conserve son affectation nationale (direction / RAN / mission-structure) et bénéficie du maintien dans sa **commune** d'affectation locale. Si au moment de la CAPL en juin, un surnombre subsiste dans le service et qu'il existe d'autres services relevant de la même mission-structure dans la commune, l'agent sera tenu de déposer une demande de mutation locale pour l'un de ces services.

**NB : les collègues affectés en SIP ont tous « fiscalité » pour mission-structure, quelle que soit leur filière d'origine. Ils doivent donc souscrire une mutation nationale s'ils souhaitent ré-intégrer une mission-structure « gestion publique ».**

## EDR = EDRA + ERD : l'usine à gaz !

Dans le cadre de la fusion des règles de gestion, les équipes de renfort des deux filières (ERD et EDRA) sont fusionnées en une seule qui répondra désormais au doux nom d'EDR pour équipe départementale de renfort. À l'heure des mesures de simplification prônées par la DG on aurait pu imaginer un système simple et efficace : la création de la structure dans le TAGERFIP et l'affectation des agents qui la demande par ordre d'ancienneté administrative décroissante dans la limite des places disponibles.

Eh bien non ! La DG n'a pas résisté à la tentation du profil (la gueule du client ?...) et a mis en place une usine à gaz à la fois fumeuse et opaque. Un appel à candidature local, des candidats retenus qui auront l'obligation de porter ce vœu en 1ère place sur leur demande nationale. Et la possibilité pour les non-retenus de demander également ce vœu (cette fois-ci où ils veulent dans la demande) et d'y être affectés dans la limite des places disponibles même si le directeur considère qu'ils n'ont pas le profil...

Franchement pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ! Localement, si vous êtes intéressés par ces postes, la date limite pour l'appel de candidature est fixé au 29 décembre.

## Modification des horaires : attention danger

Impulsé par une circulaire du 22 octobre, un chantier a été engagé sur la refonte des horaires d'ouverture des services de la DGFIP. Si tout va bien, vous êtes déjà au courant puisque la circulaire prévoit une consultation des agents de chaque service sur le sujet.

Après avoir pendant de longues années défendu une extension maximale des horaires d'ouverture, notre administration fait donc maintenant machine arrière. Ce virage à 180°, personne ne s'en cache vraiment, est justifié par la réduction des effectifs : les suppressions d'emplois successives ont tellement vidé les services qu'il faut dégager des marges de manœuvre pour continuer à survivre.

Pour la CGT les choses sont claires : si nous dénonçons l'ouverture maximale imposée de façon dogmatique ces dernières années, nous rappelons à l'inverse que l'accueil du public fait partie intégrante des missions de la DGFIP.

Ne plus l'assurer au motif que la situation des emplois ne permet plus de le faire est une bonne idée... à courte vue. En effet le maintien de nos missions est la seule garantie qu'à terme nos emplois soient maintenus. Demain les décideurs qui vous proposent aujourd'hui de réduire vos horaires d'ouverture pour votre bien se serviront du même argument pour supprimer encore plus d'emplois !

Pour la CGT, si la question des horaires d'ouverture n'est pas un sujet tabou, elle doit être discutée dans un souci d'adaptation des missions aux besoins et non dans le simple but de pallier les conséquences des suppressions d'emplois.